



Pour une « bonne année 2008 » Soyons offensifs !

L'édito

Ces derniers mois ont confirmé la politique ultralibérale promise par Sarkozy. De lourdes menaces pèsent sur les droits sociaux.

C'est la remise en cause du droit du travail, de la recodification du Code du Travail au grand bonheur du patronat.

profits gigantesques pour les compagnies pétrolières.
C'est la volonté également de remettre en cause le temps de travail, le rachat possible des RTT et la défiscalisation des heures supplémentaires.

C'est la remise en cause des retraites.

Nous devons exiger que les richesses créées nous soient redistribuées pour améliorer le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés.

Aujourd'hui, ce que le Président de la République et son gouvernement, en parfait accord avec le Medef, nous proposent c'est que l'ensemble des salariés créent leurs propres augmentations de pouvoir d'achat par le biais de rachat de leurs RTT, de la défiscalisation de leurs heures supplémentaires, enfin la formule bien connue « Travailler plus pour gagner plus ».

Il nous appartient de faire cesser cela, seule l'action peut faire renverser la vapeur.

Le 15 janvier 2008, notre Fédération a organisé une journée de réflexion sur le pouvoir d'achat, mais aussi sur la pénibilité au travail, avec pour finalité d'organiser une action dans le cadre des négociations actuelles sur le sujet.

Cette journée a regroupé des responsables de branches, de groupes, de régions, de syndicats. Il nous faut prendre la question de la pénibilité au travail comme l'une de nos revendications prioritaires, dans le contexte où le Medef fait de l'obstruction depuis 3 ans pour ne pas aboutir à un accord interprofessionnel.

La pénibilité au travail concerne un nombre important de salariés de nos industries. Elle doit prendre en compte toutes les situations de travail où les salariés sont exposés à une usure prématurée due à des

conditions de travail dégradées, même s'il est vrai que le travail posté a toujours tenu une place importante dans les syndicats en matière de santé au travail, et plus particulièrement au travers de notre revendication en matière de départs anticipés.

Dans nos entreprises, où les profits atteignent des records chaque année, plus de 200.000 salariés des industries chimiques sont soumis à des rythmes de travail atypiques (travail posté, VSD, contraintes de vie, travail répétitif, bruit, produits, environnement, etc...). Nous entendons prendre en compte la question de la prévention et de la réparation comme une exigence.

Notre journée de réflexion sur ces deux points nous a permis de mettre sur pied **un plan de travail** en ce qui concerne :

• **Les salaires, le pouvoir d'achat : une action nationale est en préparation pour début février ;**

• **La pénibilité au travail : il nous faut dès aujourd'hui prendre des initiatives telles que assemblées générales de syndiqués, de salariés, réunions des pôles, des collectifs de régions, de discussion dans chacune de nos branches avec demande d'ouverture de négociations**

Le 4 mars, date de l'avant dernière réunion nationale sur ce sujet, la FNIC CGT, ainsi que d'autres Fédérations, appellent à une journée de grèves avec un minimum de 2 heures d'arrêt de

tions sur cette question.

Ensemble, décidons de renverser la vapeur plutôt que de subir, aujourd'hui



C'est l'attaque du pouvoir d'achat des salariés et des retraités avec des augmentations nettement inférieures à celles du coût de la vie.

Aujourd'hui, la majorité des salariés se plaint de la baisse de son pouvoir d'achat. C'est le résultat des stratégies patronales sur le partage des richesses créées, quasiment tout est distribué au Capital, cela s'entend aux actionnaires, mais quasiment rien en investissements, rien aux salariés.

C'est la mise en place des franchises médicales qui vont accentuer les inégalités pour se faire soigner.

C'est la flambée des prix des carburants, sans mise en place de la TIPP, ainsi que l'augmentation des prix de l'électricité du gaz, avec des

FNIC CGT
Case 429 - 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 0148188036
Fax. 0148188035
http://www.fnic.cgt.fr
E-mail : fnic@cgt.fr
Directeur de publication :
Jean Michel PETIT
ISSN : 1762-4991
N° CPPAP : 0608 S 06566



Référendums :

Outil de démocratie ou de recul social ?

Quand le patronat parle de démocratie (et oui) en imposant un vote direct par les salariés, il ne peut y avoir que suspicion vu l'absence de considération qu'il a quant à l'avis ou l'expression des salariés par rapport à leur conditions de vie, de travail, leur santé, leur sécurité ou leurs aspirations.

Dès lors que ces pratiques référendaires se multiplient, comme c'est le cas, et que le pouvoir politique en place entend les promouvoir, il y a urgence à définir la place, le rôle et la responsabilité de l'organisation syndicale pour ne pas laisser les salariés démunis, trompés et abusés.

L'expérience des 3 référendums Goodyear/Dunlop à Amiens, Continental à Sarreguemines et à Clairoux) dans la branche du caoutchouc, tous sur la durée du travail, avec en toile de fond un chantage à l'emploi, doit nous aider dans la réflexion collective :

1. Les moyens de propagande patronale sont énormes (DVD, courriers à domicile, presse locale ...etc.)
2. Le vote « NON » est présenté comme la catastrophe et le « OUI » comme seule voie « raisonnable » ;
3. Quelques mesures de « saupoudrage salarial » destinées à faire passer la pilule sur la contrepartie à donner plus de temps de travail aux dépens de la vie familiale.

C'est le « dos au mur » que les salariés doivent voter sur un projet qu'ils n'ont pas choisi et qui est imposé par le patronat ! Et quand ils disent « NON » comme chez Continental à Clairoux ou chez Goodyear/Dunlop à Amiens, le patronat ne respecte pas la décision et poursuit sa campagne de dénigrement, de pression et chantage.

● Et l'organisation syndicale dans tout ça ?

Le patronat, en imposant le référendum, décide de « bi-passer » les représentants élus par les salariés et ce parce que les

salariés ne disposent pas de tous les éléments (économiques, sociaux, financiers) qu'ont les élus syndicaux. Ils ne seront pas à même de voir les pièges masqués dans le projet patronal et ils seront plus faciles à convaincre (abuser) ; d'autant plus que le choix qui leur est laissé c'est de choisir entre « la peste et le choléra ».

En clair, le référendum est un outil pour casser la résistance syndicale, c'est la négation du syndicalisme. Le patronat n'accepte le syndicat que s'il l'accompagne dans sa logique idéologique et financière.

La réponse à cette offensive patronale qui se développe, repose sur nos forces syndicales, notre capacité à porter notre « antidote » à la logique patronale en éclairant sur les pièges, en proposant des alternatives et en mobilisant sur nos revendications. Du nombre des syndiqués CGT, indissociable de la qualité de notre vie syndicale, afin d'éclairer les enjeux, dépendra l'issue de cette bataille sur un référendum mis en place unilatéralement par le patronat.

Pour autant, dès lors que le patronat entend imposer le « référendum », l'organisation syndicale doit-elle se contenter d'exprimer un désaccord ?

Ne faut-il pas exiger une négociation sur les modalités, les conditions, les droits d'expression, de communication et les réunions d'informations ... etc, afin que les salariés disposent de toutes les informations pour mieux asseoir leur expression ?

Ce qui est certain, c'est que face à une bataille de cette envergure, à ces enjeux, la CGT aura à réagir rapidement, efficacement, avec un plan de travail et une expression pour accompagner les salariés en leur apportant toutes nos connaissances, nos informations et nos positions syndicales claires à partir de nos analyses et nos orientations.

l'agenda syndical

Le calendrier fédéral

- 21 janvier 2008—collectif MIP à Montreuil à Montreuil (93)
- 23 janvier 2008 - collectif chimie Compiègne (60)
- 24 janvier 2008—coordination L'OREAL à Montreuil (93)
Journée d'étude Santé au travail au CR à Marseille (13)
- 28 et 29 janvier 2008 - CEF et CFC à Montreuil (93)

Le calendrier confédéral

- 29 et 30 Janvier 2008—CCN CGT

Actions nationales :

- 22 janvier 2008 - Régimes spéciaux
- 24 janvier 2008 - Les fonctionnaires

l'agenda paritaire

●Janvier 2008

- Le 24 : UFIP-Pétrole—Pénibilité au travail
- Le 30 : UFIP-Pétrole—Observatoire des Métiers
LEEM—Salaires (matin)—métiers de la promotion (après midi)
LAM - Classifications
- Le 31 : UNIPHAR—Droguerie-salaires 2008-rapport annuel

●Février 2008

- Le 7 : LEEM—CPNEIS
- Le 21 : UFIP-Pétrole—Egalité professionnelle
- Le 28 : UFIP-Pétrole—Pénibilité

●Mars 2008

- Le 5 : SYNALAM - Paritaire et CNPE
- Le 6 : UFIP-Pétrole—Observatoire des Métiers
- Le 13 : UFIP-Pétrole—CPNE
- Le 20 : LAM - Paritaire
- Le 27 : UFIP-Pétrole—CPNS

Anticipation des départs en retraite pour les salariés postés : **C'est possible et nécessaire !**

Depuis plus de 3 ans les négociations sur la pénibilité piétinent du fait de l'obstruction permanente du Medef. Le 4 mars et le 25 mars sont programmées deux nouvelles réunions pour tenter d'aboutir sur un accord concernant plus particulièrement « la réparation » autrement dit, les départs anticipés. Cela concerne celles et ceux qui ont été prématurément usés par une organisation du travail niant la place du salarié en tant que richesse dans le processus de travail.

Si nous faisons de la prévention notre priorité, il n'en reste pas moins que des milliers de salariés dans nos différentes activités sont soumis à des expositions et des rythmes de travail qui altèrent leur santé. C'est notamment plus apparent pour les travailleurs postés chez qui

des enquêtes ont été menées et qui pointent du doigt le tableau peu reluisant des conditions de santé et de vie de cette catégorie de salariés.

Alors que les progrès techniques auraient du bénéficier à l'amélioration des conditions de travail, le constat révèle une tout autre situation.

Les enquêtes menées par les coordinations CGT de TOTAL et EXXONMOBIL renforcent l'analyse de la FNIC dans son courrier fédéral spécial « postés » du 8 septembre 2003.

Les quarts, et notamment celui du matin, sont considérés comme très fatigants, voire insupportables quand il s'agit des quarts de nuit pour les salariés les plus âgés.

Le manque d'effectifs entraîne une hausse de la charge de travail et des responsabilités.

Toutes ces contraintes ont des impacts :

- **sur la santé** : troubles du sommeil, digestifs, fatigue générale, stress ;

- **sur la vie familiale** : le peu de week-end et de jour fériés passés en famille, la dégradation dans la vie de couple, avec les enfants, engendrent la nervosité, l'irritabilité.

En conclusion, le travail posté s'est négocié sur des compromis, tels que la mise à mal de la santé des salariés soumis à des rythmes de travail contre nature et est monnayée par des primes.

Nos revendications :

- N'avoir recours au travail posté que là où c'est strictement nécessaire ;

- Aménager les conditions de travail et de vie pour limiter les impacts du travail posté. Cela signifie :

- augmenter les effectifs de manière suffisante dans les lignes de quart,

pour diminuer des charges de travail devenues plus difficilement supportables ces dernières années ;

- Proscrire tout système ou dispositif visant à allonger le temps de travail et qui brise le rythme de quart, tout cela pour pallier aux manques d'effectifs.

- Maximiser la récupération de la force de travail par la prise en charge, par l'employeur, de dispositifs pour diminuer les bruits perturbant le sommeil à la maison.

- D'une manière plus générale : aménager le travail posté en fonction de critères ergonomiques et non pas économiques ou financiers.

- Mise en place d'un dispositif de dépotage suffisamment attractif, avec prise en compte de l'aspect financier comme de l'aspect organisationnel (en maintenant un volet d'emplois journaliers suffisant pour « accueillir » les postés et permettant un déroulement de carrière réel).

- Continuer d'assurer un suivi médical régulier.

- Envisager, en concertation avec les postés, la mise en place d'une réduction du temps de travail hebdomadaire avec création d'un véritable système à 6 équipes (avec un week-end sur deux en repos).

- Prendre en compte 1 année d'anticipation pour 3 années de quart, soit 15 ans de postes donnent droit à la retraite à 55 ans.

Pour conclure, la médecine nous dit qu'en moyenne, un posté va vivre moins longtemps qu'un autre salarié.

Revendiquer et obtenir un départ anticipé est donc une question de justice sociale !

Juridique—infos

La rupture de la période d'essai pour un motif économique est abusive !

La Cour de cassation rappelle dans un arrêt en date du 20 novembre 2007 (cass. Soc. 20/11/2007, n°06-41.212 FP-PRB) que l'unique finalité de la période d'essai pour l'employeur est d'apprécier la valeur professionnelle du salarié. L'employeur ne peut donc pas rompre la période d'essai en raison de la suppression du poste du salarié. Plus généralement, toute rupture de l'essai pour un motif non inhérent à la personne du salarié est constitutive d'un abus de droit. L'employeur doit, dans un tel cas, procéder à un licenciement pour motif économique.



21 au 25 janvier 2008 Nouvelle semaine de renforcement de toute la CGT !

A un moment où patronat et gouvernement s'acharnent contre le monde du travail, la remise du FNI, les négociations annuelles obligatoires, l'initiative de la direction fédérale du 15 janvier 2008, les initiatives qui vont en découler doivent nous servir à renforcer la CGT pour gagner sur nos revendications.

La Fédération et ses syndicats doivent s'inscrire pleinement dans cette nouvelle semaine de renforcement et organiser avec les syndiqués un plan de travail pour débattre et proposer l'adhésion CGT à tous les salariés de nos entreprises. Se fixer comme objectif un minimum de 10% d'adhésions nouvelles par syndicat doit être mis en débat. Et ce ne peut être qu'un minimum quand on sait que ce chiffre représente juste le maintien en nombre d'adhérents d'une année sur l'autre. C'est donc plus de 10% qu'il nous faudra réaliser pour augmenter en nombre de syndiqués, mais fixons nous déjà cet objectif.

mandons de nous retourner le questionnaire ci-dessous, mais aussi pour un partage d'expériences des uns et des autres.

■ Cotisations 2007 :

La relance envoyée dans tous les syndicats a semble-t-il fait réagir un certain nombre d'entre vous, mais il reste encore une grande partie de nos bases qui n'ont toujours pas réglé de cotisations 2007, alors que nous devons passer dans la phase de solder cet exercice et de commencer à régler les FNI 2008.

Nous demandons à tous les responsables et trésoriers de syndicats de faire un point précis lors de leur prochaine réunion de bureau et de se mettre à jour, si ce n'est déjà fait.

■ Rappel important :

Les paiements des FNI et cotisations sont à faire à **CoGÉTise**.

Les retours de matériel sont à faire exclusivement à la Fédération, ainsi que toutes commandes de matériel.

La Fédération et la Confédération ont besoin de connaître les initiatives et les résultats obtenus et c'est pourquoi nous vous de-

l'agenda formation 2008

- **Mars 2008**
3 au 7— CHSCT.E. Courcelle
17 au 21—Protection sociale/salaires socialisé/retraite Courcelle
- **Avril 2008**
31 mars au 4 avril —CE Courcelle
2 au 4—IRP Fédération Montreuil
- **Mai 2008**
26 au 30 =- CHSCT Niveau 2 Courcelle
- **Juin 2008**
16 au 20— formation de base Courcelle
- **Septembre 2008**
22 au 26—approfondissement CE Courcelle
- **Octobre 2008**
20 au 24—Protection sociale/salaire socialisé/retraite Courcelle
29 au 31—IRP Fédération Montreuil
- **Novembre 2008**
3 au 7—CHSCT Courcelle
24 au 28—Formateurs Courcelle

Questionnaire ADHESIONS NOUVELLES 2008

à retourner à la Fédération afin de faire le bilan des initiatives et des résultats obtenus.

Nom du Syndicat :
Adresse :
Localité :Département :

Dispositions prises :

Résultats obtenus

● Jeunes Nombre total d'adhésions depuis le 1er janvier 2008 :

● Femmes

● UFICT

● UFR Abonnements NVO depuis le 1er janvier 2008 :

A retourner à la FNIC CGT—Case 429 - 263 rue de Paris- 93514 Montreuil Cedex—Fax. 0148188035—E-mail : fnic@cgf.fr